

## Baccalauréat 2021 : la réforme du lycée (voie générale et technologique) dans l'académie de Nancy-Metz

### Qu'est-ce que la réforme du lycée ?

---

#### Quels objectifs ?

La France a connu une importante démocratisation de l'enseignement scolaire et supérieur : au cours des 50 dernières années, le nombre d'inscrits dans l'enseignement supérieur a été multiplié par 8, pour atteindre près de 2,4 M d'étudiants aujourd'hui.

Ceci est une excellente chose, car l'insertion professionnelle dépend largement des diplômes.

Dans le même temps, le constat est que trop d'étudiants échouent en 1<sup>ère</sup> année de licence, ce qui s'explique soit par le fait que les bacheliers sont mal orientés, soit qu'ils ont été insuffisamment préparés par leur parcours scolaire antérieur.

La réforme du lycée doit améliorer la réussite des étudiants et faciliter la transition lycée/enseignement supérieur; la réforme du lycée est donc liée à la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur (inscrite dans la loi du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et Réussite des Etudiants).

La réforme du lycée permettra aux élèves

- d'être mieux accompagnés dans la conception de leur projet d'orientation, par 54 heures/an consacrées à l'orientation, en vue d'une poursuite d'études ou d'un projet professionnel précis ;
- de construire des parcours plus personnalisés qu'auparavant, grâce en particulier, en lycée général, à une combinaison de disciplines choisies parmi un large choix de 12 « enseignements de spécialité », (donc une combinaison propre à chaque élève selon ses centres d'intérêt).

La réforme du lycée passe également par une réforme du baccalauréat général et technologique, pour renforcer le baccalauréat qui est à la fois le diplôme national de fin d'études secondaires et le premier grade de l'enseignement supérieur.

### Qu'est-ce que la réforme du baccalauréat (Baccalauréat 2021) ?

---

#### Quels sont les élèves concernés par la réforme ?

La réforme « Baccalauréat 2021 » concerne les élèves qui rentrent en Seconde en septembre 2018. La 1<sup>ère</sup> session du nouveau baccalauréat général et technologique aura lieu en 2021.

#### Quels objectifs ?

La réforme répond à 4 objectifs :

- **simplifier l'examen**, devenu trop complexe.

A partir de 2021, les élèves ne passeront plus qu'une épreuve anticipée de français en 1<sup>ère</sup> et 4 épreuves terminales (de 12 à 16 épreuves terminales aujourd'hui selon leur parcours).

- **redonner du sens et de la force à l'examen** pour permettre aux élèves de mieux réussir dans l'enseignement supérieur
- **permettre de mieux valoriser le travail des élèves par l'intégration du contrôle continu**

L'examen rénové tiendra compte du travail de l'élève durant sa scolarité en 1<sup>ère</sup> et en Terminale : le contrôle continu comptera pour 40% de la note finale du bac (et les épreuves terminales pour 60%).

- **mieux accompagner les lycéens** dans la conception de leur projet d'orientation en leur offrant des heures dédiées à l'orientation et en leur donnant plus de choix des enseignements qui les passionnent.

## **Ce qui change pour la voie générale**

---

**La classe de Seconde reste commune à la voie générale et technologique.**

**Un temps dédié à l'orientation** (54 heures à titre indicatif, selon les besoins de l'élève) permet aux lycéens d'élaborer leur projet d'orientation. Ils peuvent ainsi envisager soit leur série dans la voie technologique soit leurs spécialités dans la voie générale.

### **A quel moment l'élève choisit entre la voie générale et la voie technologique ?**

Dès le 2<sup>ème</sup> conseil de classe, l'élève et sa famille peuvent indiquer leur choix entre la voie générale et la voie technologique.

Il revient au 3<sup>ème</sup> conseil de classe de seconde de se prononcer sur ce choix. Le choix d'orientation entre la voie générale et la voie technologique se fait à la fin de la classe de Seconde.

Le choix de la série pour la voie technologique et des enseignements de spécialité pour la voie générale se fait au même moment.

### **Passage à une logique « Tronc commun / Spécialités / Options »**

Pour le cycle terminal (Première et Terminale) de la voie générale

- Fin des séries L, ES, et S.

- Tous les lycéens suivent les mêmes **enseignements communs** (français en Première, philosophie en Terminale, histoire-géographie, enseignement moral et civique, deux langues vivantes, éducation physique et sportive, enseignement scientifique).

- Tous les élèves choisissent des **enseignements de spécialités** : 3 en première (4h chacun) puis approfondissent en terminale 2 enseignements de spécialité (6h chacun) choisis parmi les 3 de première.

- Les élèves qui le souhaitent peuvent choisir 1 **enseignement optionnel** (3h) suivi en Première et en Terminale. Un second enseignement optionnel peut être ajouté en Terminale (3h) dans une liste spécifique. L'enseignement de Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA) peut être choisi en plus.

### **Les spécialités**

Les enseignements de spécialité de Première sont choisis pendant l'année de seconde pour les élèves se destinant à la voie générale. Ces enseignements doivent répondre aux goûts et aux motivations des élèves dans les domaines qu'ils souhaitent approfondir pour construire leur projet personnel.

Sur les 12 enseignements de spécialité disponibles, les 7 enseignements de spécialité les plus classiques seront proposés dans la plupart des lycées offrant aujourd'hui les trois séries générales (L, S, et ES).

- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ;

- Humanités, littérature et philosophie ;

- Langues, littératures et cultures étrangères ;

- Mathématiques ;

- Physique-chimie ;

- Sciences de la vie et de la Terre ;
- Sciences économiques et sociales.

Les cinq autres spécialités – arts, littérature et langues et cultures de l’antiquité, numérique et sciences informatiques (NSI), sciences de l’ingénieur, et biologie écologie (uniquement dans les lycées agricoles) – feront l’objet d’une carte académique qui garantit l’accès des élèves à ces enseignements dans un périmètre géographique raisonnable.

**> voir le descriptif des spécialités en Annexe 1**

### Quelle différence entre spécialités et options ?

- Un enseignement de spécialité fait partie des enseignements obligatoires, une option non. L’enseignement de spécialité demande un investissement important (4h puis 6h/semaine) car il fait partie, comme son nom l’indique, d’un parcours de spécialisation progressive vers une poursuite d’études ou un projet professionnel.
- L’option donne, elle, une « ouverture » sur un champ particulier ; elle représente 3h en Première et 3h en Terminale. Pour la voie générale, il peut y avoir 1 option en 1ère, 2 en Terminale (ajout de Maths expertes, Maths complémentaires et Droit et grands enjeux du monde contemporain). L’option LCA (latin ou grec) peut être suivie en plus d’une autre option. Pour la voie technologique, il peut y avoir 2 options en 1ère et Terminale.
- Les enseignements de spécialité comptent fortement dans l’évaluation du bac, alors que les options sont « noyées » dans le contrôle continu (à l’exception de LCA).

### Les sections internationales et binationales et les disciplines non-linguistiques enseignées en langue étrangère (DNL) sont-elles maintenues ?

Oui, l’ensemble des dispositifs de langues existant actuellement demeurent, que ce soit les sections européennes largement présentes sur tout le territoire lorrain ou les sections internationales telles qu’AbiBac. Les disciplines, autres que celles de langues vivantes, dispensées dans une langue étrangère (dites disciplines non linguistiques ou DNL) sont également maintenues.

De façon encore plus générale, la mise en place de la réforme n’a pas mis fin à tous les anciens dispositifs comme par exemple les sections sport-études.

### Tous les enseignements de spécialité de la voie générale seront-ils proposés dans tous les lycées de l’académie de Nancy Metz ?

---

Pour l’académie de Nancy-Metz, une attention particulière a été portée aux territoires les plus isolés afin que les élèves aient un accès le plus vaste possible.

Ainsi, les 7 enseignements de spécialité sont toujours proposés au sein de l’agglomération.

Par convention et alignement des horaires, il sera ainsi tout à fait possible pour un élève d’un lycée de choisir un Enseignement de Spécialité proposé dans un autre établissement de la même agglomération.

Et pour les lycées isolés, leur marge d’autonomie a été abondée afin de leur permettre d’offrir à minima les 7 ES.

L’offre de formations est de fait plus riche pour les élèves car aux enseignements plus traditionnels qui vont être revus avec des programmes ambitieux, vont s’ajouter de nouveaux enseignements tels que NSI et LCA.

**> Voir en annexe 2 le tableau détaillé par lycée des enseignements de spécialités : il s’agit d’une carte non figée, qui sera amenée à évoluer pour tenir compte des demandes des élèves et de leurs familles**

## **Ce qui change pour la voie technologique**

---

- Tous les lycéens suivent désormais les mêmes enseignements communs. Les séries ne sont pas modifiées car certaines ont été rénovées récemment.

- Les séries sont maintenues en voie technologique car certaines ont été rénovées récemment.

En fin de 2<sup>nd</sup>e générale et technologique, les élèves qui optent pour la voie technologique doivent choisir leur série parmi :

STMG - Sciences et technologies du management et de la gestion

ST2S - Sciences et technologies de la santé et du social

STI2D - Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

STAV - Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

STL - Sciences et technologies de laboratoire

STD2A - Sciences et technologies du design et des arts appliqués

Les séries STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) et TMD (techniques de la musique et de la danse) sont choisies par les élèves dès la fin de la classe de troisième.

Les élèves suivent 3 enseignements de spécialités en 1<sup>ère</sup> puis 2 en terminale qui sont déterminés en fonction de leur série. La réalisation d'un projet par l'élève est au centre de la formation.